

Privilège—M. Hargrave

aujourd'hui la pierre angulaire de la politique du ministère des Affaires indiennes.

Le fait que le bill ne soit pas renvoyé au comité pour l'instant ne signifie pas que la question ne sera pas étudiée. Le comité permanent des affaires indiennes négocie pour obtenir le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, afin que nous puissions traiter certaines questions, notamment le chômage.

M. Peters: C'est urgent.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Ce bill n'est pas la seule urgence. Le sujet est beaucoup plus vaste. Il y a aussi les questions de logement, d'éducation et bien d'autres, qui demandent à être étudiées.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais l'heure consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HARGRAVE—LES PROPOS TENUS À L'EXTÉRIEUR DE LA CHAMBRE PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. A 2 h 30 cet après-midi, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a convoqué une conférence de presse au Club national de la presse. Cette conférence avait pour objet d'annoncer une nouvelle politique très importante au sujet de paiements provisoires pour un programme d'abattage de vaches dans tout le Canada. Ma question de privilège porte sur la méthode très évidente dont s'est servi le ministre pour faire cette importante déclaration. Il me semble qu'il aurait tout simplement dû la faire à la Chambre, afin que tous les députés puissent être mis au courant et qu'on permette aux partis de l'opposition de répondre comme ils l'entendaient.

● (1700)

Des voix: Bravo!

M. Hargrave: Si l'horaire était si important, et je conçois qu'il ait pu l'être pour correspondre à la fermeture de la plupart des marchés de bestiaux du Canada, la Chambre aurait dû revenir à l'appel des motions à cette fin.

J'ai appris tout à fait par accident que cette conférence de presse devait avoir lieu, et j'y ai assisté personnellement en raison de l'intérêt évident que je porte à toutes les questions politiques concernant l'industrie bovine au Canada. Le ministre connaît parfaitement cet intérêt et aurait très bien pu m'avertir de la tenue de cette conférence de presse. Toutefois, je soutiens que c'est à la Chambre que de telles déclarations devraient être faites.

Si le ministre avait fait ses remarques à la Chambre, je pense que ma réponse l'aurait quelque peu surpris. Sans entrer dans le détail du programme provisoire d'aide qu'il a annoncé cet après-midi, je signalerai que l'essentiel de son contenu reprend les recommandations que j'avais personnellement formulées lors du débat d'urgence du 31 octobre dernier à propos de la crise de l'élevage des bovins au Canada.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Le député de Medicine Hat a eu l'obligeance de me laisser savoir qu'il avait l'intention de soulever une question de privilège. J'ai cru devoir entendre la nature précise de son grief concernant une déclaration faite par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) en dehors de la Chambre, mais après l'avoir entendu, je me reporterai à une décision rendue par l'Orateur le vendredi 1^{er} novembre 1974, comme en fait foi le compte rendu à la page 957:

De nombreux précédents indiquent nettement que les déclarations faites à l'extérieur de la Chambre des communes ne constituent pas une atteinte aux privilèges. De plus, les députés peuvent critiquer les déclarations faites par des ministres ou d'autres en dehors de la Chambre, déclarations qui peuvent être légitimement débattues ou au sujet desquelles ils peuvent poser des questions, mais elles ne constituent pas une atteinte aux privilèges.

Les commentaires sont nombreux; je n'ai pas l'intention de retenir la Chambre davantage en les lisant. Je décide donc que la question de privilège n'est pas fondée.

(A 5 h 5, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)